

GAZETTE DE VARSOVIE

SAMEDI 24. MARS 1792.

AUTRICHE.

Vienne le 20. Févr. Le grand-maitre d'artillerie, prince de Hohenlohe, ayant été mandé à Vienne, s'y est rendu le 10. de ce mois; il avait été désigné par feu l'empereur, pour commander une armée de 30,000 hommes, qui depuis longtems ont reçu ordre de se tenir prêts à marcher. — Le Grand-Duc de Toscane est attendu ici dans cinq jours. — Le prince Antoine de Saxe & l'Archiduchesse sa femme y sont également attendus la semaine prochaine. — Un courrier arrivé de Bruxelles, nous a apporté la nouvelle que le général Bender est mortellement malade. — Le Marquis de Vaudreuil est arrivé ici de Coblençe. — La sante de l'Impératrice a été pendant quelques tems dans un état critique; cette princesse se porte mieux depuis hier; & les medecins assurent, qu'elle est hors de danger.

Extrait d'une lettre de Vienne, du 25 Fevrier.

L'envoyé de Turquie se trouvait un jour chez le prince de Kaunitz, il le fixa attentivement & lui dit: „Il y a longtems, & je m'en souviens depuis ma plus tendre jeunesse, que la renommée a célébré chez nous, vos vertus & vos talens supérieurs; mais me flattant d'être bon phisionomiste, j'ai aujourd'hui l'avantage de me convaincre par mes propres yeux, que toutes les copies qu'on nous en a données, sont demeurées bien au dessous de l'original.„ On sent bien que le prince de Kaunitz n'a pas manqué de répondre convenablement à un compliment aussi naïf, & après lui avoir dit quelque chose de fort obligeant, il lui demanda s'il s'était bien remis des fatigues du long voyage qu'il avait fait, & en quel état il avait trouvé les chemins le long de sa route. „Il est vrai, repartit *Ratib-Effendi*, que mon voyage a été fort long, & que par-ci par-là, j'ai trouvé de mauvais chemins; mais le désir que j'avais de connaître une si grande cour, & de vous connaître vous-même, a diminué toutes mes peines & les incommodités que j'ai pu essuyer.„ Il fut ensuite question de la conservation de la bonne harmonie entre les deux empires, & l'internonce parut appuyer beaucoup sur les soins que la *Sublime-Porte* prendra désormais, pour faire respecter les confins *Autrichiens*, de maniere que ses sujets ne donneront jamais lieu à aucune plainte à ce sujet. Sur quoi le grand-chancelier fit entendre à l'internonce que comme S. M. l'empereur avait déjà donné à cet égard les ordres les plus positifs à tous ses commandans dans les provinces limitrophes, tout ce qui a été réglé & statué par les traites touchant la tranquillité des confins & la sûreté du commerce, sera dès à présent & à jamais religieusement observé.

Vienne le 3. Mars. Aussitôt après la mort de l'empereur, le roi actuel tint un conseil qui dura au delà de deux heures, & à l'issue duquel, il expédia un courrier pour Berlin avec une

lettre écrite au roi de Prusse, de sa propre main. Il paraît que S. M. est décidément résolu à soutenir les droits de l'Allemagne contre la France: 1000. croates ont reçu ordre de se mettre incessamment en marche; & sans attendre de renforts ultérieurs. — L'affliction de l'impératrice est inexprimable. Elle vient de quitter les appartemens, qu'elle occupait avec l'empereur défunt, & elle occupe aujourd'hui ceux qu'habitait jadis Marie Thérèse S. M. La volonté de quitter Vienne & d'aller s'enfermer dans un couvent à Florence; cependant il y a lieu d'espérer qu'elle se laissera fléchir par les instances du roi, & qu'elle restera à Vienne, au sein de son auguste famille.

Vienne le 4 Mars. Les caffétiers de cette ville ont reçu ordre de la police, de ne point souffrir que l'on parle chez eux des affaires de France & des Pays-bas, d'admonester avec douceur leurs hôtes à ce sujet, & de les dénoncer à la police, s'ils ne tenaient pas compte de leurs admonitions. — M. de Simolin, envoyé de Russie à la cour de France, vient d'arriver ici, & il partira pour Petersbourg après avoir passé quelques jours dans cete capitale. — La maison de Saxe-Gotha recevra dans le courant du mois de mars, l'investiture de ses fiefs, de la part du roi de Bohême. — Tous les officiers de l'Etat-major, qui sont pensionnés, ont reçu ordre de comparaître devant le bureau de la guerre, pour qu'il décide, s'ils ne pourraient pas être employés.

Brinn le 10 Mars. Un témoin oculaire de la consternation de l'envoyé de Turquie, lorsque la nouvelle de la mort de l'Empereur, lui fut annoncée, écrit à ce sujet ce qui suit:

„L'envoyé de Turquie, qui est grand amateur des Arts & des sciences, assista le 1. mars avec l'élite de la suite, aux expériences de physique de Philidor; & tandis qu'il donnait toute son attention à ce spectacle intéressant, & sans doute nouveau pour lui, il vit entrer l'officier de police, pâle & tout hors d'haleine, qui annonça d'une voix entrecoupée de sanglots, que l'empereur était mort. Les spectateurs firent un mouvement, croyant entendre que l'empereur venait; mais lorsque cet officier eût répété: *l'empereur notre pere est mort*, & qu'on l'eut rapporté à l'envoyé, il fut tellement ému, que ses domestiques furent obligés de le porter dans sa voiture. La même consternation s'empara de tous les spectateurs qui quitterent aussitôt la salle de spectacle.„

HONGRIE.

Semlin le 23 Fevrier. Le conseil de guerre a fait dernièrement aviser tous les bureaux de douanes, que la paix ayant été conclue entre la Porte & la Russie, il sera dorénavant permis d'exporter de la poudre & des balles en Turquie. — Une caravane, dont le transport consistait

principalement en coton brut, est arrivée, il y a quelques jours, à Belgrade. Constantin, qui était avant la guerre consul de la Porte en cette ville, est à la fuite de cette caravane, & il vient reprendre ses fonctions en vertu d'un firman, dont il est porteur. Il apporte de Constantinople quelques sommes d'argent qui sont destinées pour le Bacha. Ainsi, Pierre Jzho, qui avait été dernièrement nommé consul par le Bacha, sera obligé d'abandonner cette charge, au grand contentement des habitans de Belgrade, dont il était généralement détesté. — Un Turc, qui avant la guerre, avait une maison à Belgrade, s'étant avisé de dire, que si elle passait à un autre propriétaire, il y mettrait le feu, cette indiscretion lui couta la vie. — Il paraît que la Porte est fort indisposée contre les anciens habitans Turcs de Belgrade, puisqu'elle ne veut ni leur rendre leurs biens, ni même les dédommager de leurs pertes. — Le Kihala de Belgrade, entretient la meilleure police dans cette ville. Il entre à l'improviste dans les cafés & autres endroits publics, & oblige ceux qui s'y trouvent, pour peu qu'ils soient suspects, à lui remettre leurs poignards & à le suivre; ils sont ensuite emprisonnés & il arrive souvent que quelques uns d'eux sont étranglés. — Les principales marchandises que les Turcs viennent acheter dans cette ville, sont des toiles ordinaires & des draps de toutes sortes de qualités. Plusieurs Bosniaques viennent d'arriver aujourd'hui ici, pour y faire des achats.

R U S S I E.

Des frontières de la Russie.

On a donné officiellement avis, à tous les gouvernemens & villes, que M. M. Rzewulki & Potocki, devaient passer dans peu, pour se rendre à Petersbourg, où ils seront accompagnés de M. M. Suchorzewski, Zlotnicki & Szwykowski. Il a été ordonné à tous les maîtres de postes, de préparer 60 chevaux pour eux & leur suite. Partout on doit leur rendre les plus grands honneurs, pourvoir à tous leurs besoins & leur témoigner tous les égards possibles.

T U R Q U I E.

Constantinople le 10. Fév. Depuis le moment que la ratification du traité de paix a été envoyée à Jassy, le sort du Grand-Visir avait été constamment incertain; il vient enfin d'être décidé. Le Grand-Seigneur a dépêché avant hier à Jusuff Pacha son premier écuyer, pour l'engager à venir reprendre ses fonctions. Cette conduite du Grand-Seigneur, qui jusqu'à présent n'a pas eu d'exemple en pareilles circonstances, lui fait beaucoup d'honneur. Elle prouve que le Sultan actuel ne se laisse guider, ni par les préjugés, ni par des coutumes, qui sans être fondées en droit, sont infiniment nuisibles à ses Etats. Car personne ne peut mieux l'informer du véritable état de ses affaires, & de la fidélité de ceux à qui il les confie, que les Grand-Visir, qui est chargé de tous les détails de l'administration, & peut juger avec connoissance de cause, des vices du gouvernement tant civil que militaire.

P R U S S E.

Berlin le 29. Fév. Mr. de Ségur, dont la mission près de notre Cour n'était que temporaire, puisqu'il est actuellement nommé à l'Ambassade de France près du St. Siege, vient d'être remplacé par Mr. de Custine; arrivé ici, ces jours derniers.

A L L E M A G N E.

Francfort le 28 février. L'Empereur vient de faire

inférer la déclaration suivant dans les gazettes allemandes. — Le bruit s'étant répandu que les 6000 hommes de troupes impériales & royales, qui ont ordre de marcher dans l'Autriche antérieure, étaient destinés à exercer des hostilités contre la France; l'on se voit engagé, pour détruire ces bruits sans fondement, d'avertir le public que, d'après la volonté suprême de S. M. I. & R. cet ordre n'est qu'une disposition de sécurité, qui n'a simplement pour but que de protéger ses pays antérieurs, de rassurer les sujets sur les inquiétudes causées par des menaces faites hautement & partant de divers endroits d'une invasion des françois sur les terres de l'Empire, enfin la conservation de l'ordre intérieur & le maintien des loix du pays. „

Le Marggrave d'Anspach reçoit pour l'abdication de ses principautés 100,000. Ducats par an, de la cour de Berlin. Il a outre cela grand nombre d'actions dans la banque de Hollande. — Deux payfans furent surpris dans le voisinage de Heidelberg, parlant politique; ils osaient dire qu'il n'y avait pas grand mal à détrôner un tyran. Mais cette indiscretion révolutionnaire leur a valu une condamnation à dix ans de prison.

Coblence le 1. mars. Nous pouvons donner des détails plus circonstanciés au sujet du départ de Mr. St. Croix de Coblence. Il partit la nuit dans le plus grand incognito, & sortit à pied de la ville, pour se rendre dans un faubourg, où sa voiture l'attendait. Il prit probablement ces précautions pour éviter les embûches des officiers françois, qui se trouvent ici. Ayant reçu la veille de son départ deux couriers, l'un après l'autre, il prit secrètement congé de l'Electeur. — On voit tous les jours arriver ici des essaims de François, qui se font inscrire dans les rôles. Il est encore arrivé aujourd'hui 600 hommes du régiment de Berwick en bateaux. — Le décret de l'Assemblée nationale qui séquestre les biens des nobles émigrés, en a déterminé un grand nombre à rentrer dans leur patrie, & il faut espérer que cet exemple sera suivi par bien d'autres. — Quoique les princes aient diminué considérablement leur train; il répond cependant toujours à leur rang.

Coblence le 5. Mars. L'Electeur, ayant fait des dispositions, il y a 15 jours, pour que le petit reste des gardes du corps, qui se trouvent encore dispersés dans quelques bailliages, quitte entièrement l'Electorat, & que les émigrés de peuples dans tout le pays, ne puissent y être en plus grand nombre, que de 50 dans une ville de Province, & de 20 dans un village, a dû en suspendre l'exécution à cause des neiges, des glaces, des mauvais chemins, & des ponts rompus contre toute attente. Il vient maintenant, à l'approche de la bonne saison, d'inviter les princes, frères du roi, à concourir de leur côté, pour que ce règlement soit mis en exécution d'ici à huit jours, & on a déjà pris les mesures les plus promptes en conséquence. — Avant-hier, il est arrivé un courrier de Berlin avec des dépêches pour les princes François. Il n'en transpire encore rien, mais l'on se dit à l'oreille que 10,000 Prussiens vont se joindre aux émigrés. On ajoute que 50,000 hommes des mêmes troupes seront prêts à marcher dès le 15 de ce mois.

De Dresde le 8. Mars. L'Electeur ayant reçu la nouvelle de la mort de l'empereur, a commencé à exercer les fonctions de Vicaire de l'empire. — La cour a pris le deuil pour trois mois à l'occasion de cette mort imprévue. — A l'ouverture du corps de feu l'empereur, on a trouvé qu'il avait un cancer intérieur.

H O L L A N D E.

Amsterdam le 6. Mars. Mr. Barthelemy, envoyé de France aux cantons Suisses, arriva le 9. févr. à Soleure. Le magistrat refusa de le reconnaître en cette qualité, & ne voulut point qu'il occupât l'hôtel des envoyés de France; ce qui détermina Mr. Barthelemy à se rendre à Zurich.

La Haye le 6. Mars. Le baron de Haelten, envoyé de la République à Vienne, vient de notifier à LL. HH. PP., qu'ayant réitéré ses démarches auprès du comte de Cobenzel, au sujet de la négociation entamée à la cour de Vienne, il en a reçu la réponse suivante: *que deux objets de la plus haute importance occupaient actuellement toute l'attention de S. M. I., qu'elle ne pouvait dans les circonstances présentes suivre cette négociation, & que d'après les mesures à prendre pour le maintien de la tranquillité des deux pays, elle se flattait que la bonne harmonie & l'amitié qui subsistent si heureusement entre les deux états, seraient les interprètes de la négociation qui a été entamée.* Cette réponse a été regardée comme suffisante, pour que la continuation de cette négociation fut remise à un tems plus favorable.

S U I S S E.

Le 10. Février. Les Cantons ont défendu aux régimens Suisses au service de France, de marcher en cas de guerre, contre les princes Français & l'empereur.

A N G L E T E R R E.

Séances du Parlement.

Le 15 Février. La Chambre des communes formée en Comité, accorda 17,013 hommes pour le service de terre, à commencer du 25 Juin 1791, jusqu'au 24 du même mois de l'an 1792, & 15,701 depuis le 24 Juin 1792 jusqu'au 24 Dec. 1792. Pour le payement de ces troupes, elle vota une somme de — — — 560,000 livr. sterl.

Pour les garnisons dans les colonies, à Gibraltar, & au Sud-Gales	—	32,000	"	"
Pour les officiers surnuméraires	—	15,000	"	"
Pour le bureau de la guerre	—	52,000	"	"
Pour les officiers réformés dans le royaume	—	—	—	—
Pour ceux de l'armée d'Amérique	—	160,000	"	"
Pour les dépenses de l'hôtel des invalides	—	55,000	"	"
Pour les pensions des veuves	—	173,000	"	"
Pour les troupes des Indes	—	9,000	"	"
Pour d'autres besoins militaires	—	8,000	"	"
Pour le service de terre	—	121,000	"	"
	—	378,000	"	"

M. Bunburg représenta les établissemens à Botany-bay comme impolitiques. — M. Pitt mit sur le tapis d'autres papiers touchant la négociation avec la Russie. — Le secrétaire de guerre proposa une réduction de l'armée de trois hommes par compagnie d'infanterie, en Angleterre, & de sept en Irlande. Il proposa de bonifier aux troupes les décomptes qui leur avaient été faits, au point qu'un soldat ne recevait que 2 shellings (4 flor. de Pol.) par semaine, au lieu de 3 shelling qui lui étaient dus. Il porta cette bonification à 20,000 livr. sterl. & les augmentations des garnisons pour garnir le Canada supérieure & Botany-Bay, à 32,000 livr. & il crut épargner par la réduction proposée, non seulement les 52,000 livr. sterl. que coûtaient ces augmentations, mais encore un excédent net de 51,000 livr. sterl. M. le général Bourgoyne observa à cette occasion, que la solde de l'armée était trop petite, & qu'on retardait aux subalternes les payemens 7 à 8 ans.

Le 17 Février. M. Raw, avocat de M. Hastings, continua son discours de défense sans le finir. Peu de pairs étaient présents — Dans la Chambre des communes M. Pitt présenta le contrat entre les rois de Prusse & d'Angleterre, sur le mariage du duc d'York. — M. Pitt ouvrit le Budget. Les taxes perpétuelles, dit-il, ont rapporté l'année dernière

—	—	14,134,000 livr. sterl.
La taxe des terres & de la drèche	2,558,000	" "
Les nouveaux impôts	—	40,000 " "
		16,730,000 " "
Les deux derniers ans ont donné par fraction	—	16,615,000 " "
Les trois derniers	—	16,418,000 " "
Les quatre derniers	—	16,212,000 " "

Cette dernière somme, je la prendrai pour mesure de notre revenu future. La dépense permanente est fixée dans le rapport du Comité des finances, à 15,969,000. l. Il faut y ajouter 12,000. l. sterl. pour la pension du Duc de Clarence, 12,000. l. pour la dépense accidentelle des forces militaires du Canada supérieure, & 18,000. l. sterl. pour l'augmentation de la pension du duc d'York, que je proposerai dans une séance subséquente. Le total de cette dépense fera de 16,011,000. l. st. — Les réductions dans la marine, produiront une épargne de 114,000. l. st.; celles dans l'armée de terre une autre de 50,000. l. st., & le subside au Landgrave de Hesse-Cassel, qui celle cette année, une troisième de 36,000. l. st. — Le total de ces épargnes de 200,000. liv. st. réduit notre dépense à 15,811,000. liv. st. Elle a été par fraction dans les deux dernières années, de 15,804,000. l. st., dans les trois dernières de 15,607,000. l. st.; & dans les quatre dernières de 15,401,000. l. st. Les sommes qui sont déjà accordées, sont de 5,654,000. l. st. Les recettes pour ces sommes font 5,691,000. l. st. Il reste donc un excédent de 37,000. l. Je puis donc hardiment proposer, de diminuer le nombre de taxes. Celles que nous pouvons supprimer, sont selon moi, l'impôt sur la drèche, la taxe sur les servantes, qui rapporte 31,000. l., & porte sur 90,000. familles; celle sur les chariots & fourgons, qui rapporte entre 30. & 40,000. l. & est payée par 90,000. personnes; celle qui portent sur les habitans les plus pauvres, sur ceux qui habitent des maisons, qui ont moins de sept fenêtres; enfin la taxe sur les chandelles, en exceptant celles de cire & de spermacete. J'estime le montant de toutes ces taxes à 220,000. l. Après cela je propose de réduire les annuités de 4. p. c., non pas tout d'un coup, à 3. p. c. mais graduellement, en commençant à les réduire à 3. & ensuite à 3. p. c. Quand cet objet sera rempli je pense à réduire les cinq pour cent qui sont rachetables. Je pense à employer cette année 400,000. liv. à la diminution de la dette nationale, & 200,000. liv. les années suivantes.

M. Pitt soutint que l'accroissement considérable du revenu public venait de celui de la prospérité, comme en ferait foi la notice suivante. — En 1782, les exportations s'étaient montées à la somme de 9 millions 714 mille livres; en 1790, à celle de 19 millions 130 mille livres; en 1782, les exportations d'articles britanniques avaient été de 9 millions 109 mille livres; en 1791, de 16 millions 124 mille livres; en 1782, les exportations d'articles britanniques & étrangers avaient été de 12 millions 239 mille livres; & en 1790, de 20 millions 120 mille livres. Il n'y avait pas moins de probabilité que le commerce intérieur s'était élevé à une proportion plus

grande & plus avantageuse. Quelles espérances le passé devait donner pour l'avenir! On ne pouvait se dissimuler que les troubles qui avaient agité & agitaient encore la France avaient aussi beaucoup contribué à la prospérité de la Grande-Bretagne; mais l'accumulation du capital opérant avec tout l'effet de l'intérêt composé, en était, sans contredit, la principale cause. (Ici M. Pitt paya un juste tribut à la mémoire d'Adam Smith, le célèbre auteur de la richesse des nations, qui a supérieurement développé cette doctrine.) Un éloge de la constitution & des bienfaits de la tranquillité au-dehors, & surtout au-dedans, termina le discours du ministre des finances.

I T A L I E.

Chamberi le 19 Février. Un M. Croff, né en Savoye mais naturalisé en France, où il est établi, a été condamné par le Sénat de Chamberi, à être pendu pour avoir publié un ouvrage intitulé: *la première invocation de la Savoye à la liberté.* Il s'est plaint de cette sentence à l'Assemblée nationale, comme d'une infraction faite aux traités entre la France & la Sardaigne: & cette affaire a été renvoyée au Comité diplomatique.

F R A N C E.

Paris le 2 mars. Les trois généraux Luckner, Rochambeau & la Fayette furent admis mercredi soir, au conseil du Roi. Leur conférence roula sur les mesures à prendre en cas de guerre, & leur avis, à ce qu'on assure, se trouva d'accord sur tous les points avec celui du ministre de la guerre. — On ajoute qu'ils ont penlé unanimement qu'on ne pouvoit entrer en campagne avant six semaines, & que conséquemment il n'y avait nul inconvénient d'employer le temps en négociations. Reste à examiner quel usage nos ennemis feront de ce délai.

Mr. Charrier, Evêque de Rouen, a donné sa démission qu'il avoit annoncée, il y a déjà quelques mois; les Electeurs se sont rassemblés pour procéder au remplacement, & ont nommé au Siège Mr. Gracien, vicaire épiscopal de Chartres.

ASSEMBLÉE NATIONALE LEGISLATIVE.

PREMIÈRE LEGISLATURE.

Séance du jeudi 1. mars. La discussion sur l'affaire des princes possessionnés en Alsace, a été ouverte. MM. Pastoret & Lasource ont été entendus, le premier a conclu à ce que le roi invitât de nouveau tous les princes possessionnés, à envoyer à Paris, dans un délai fixé, les titres justificatifs de leur possession & de leurs droits, pour servir de base aux indemnités qu'on leur propose; le second a demandé qu'il fût fixé un délai après lequel les princes possessionnés en Alsace, ne pourraient plus réclamer d'indemnité. — La discussion a été interrompue par le ministre des affaires étrangères, qui a communiqué à l'Assemblée, par ordre du roi, l'office du ministre de l'empereur à son ambassadeur à Paris, en date du 17 février. Pour sa parfaite intelligence, M. Delessart a fait précéder cette lecture de plusieurs autres pièces: 1. D'une note remise par M. le prince Kaunitz, chancelier de l'empereur à l'ambassadeur de France, le 21 décembre 1791, elle contient la notification de l'ordre donné au maréchal Bender, de secourir l'électeur de Trèves dans le cas où il serait attaqué. 2. D'une note en date du 5 janvier, où le chancelier de

l'Empire notifie à M. de Noailles, ambassadeur de France, que la moindre invasion sur le territoire de l'Empire, sera regardé comme une déclaration de guerre. 3. D'une lettre en date du 21 janvier, par laquelle M. Delessart prévient M. de Noailles de la surprise qu'ont occasionnée en France, l'ordre donné par l'empereur au maréchal Bender, & la phrase de son office, où il parle des souverains réunis pour maintenir la sûreté & la dignité des couronnés, il lui enjoint de demander des explications sur ces objets.... On a passé à la lecture de l'office, en date du 17 février. Le prince Kaunitz répond sur le premier chef relatif à l'ordre donné au maréchal Bender, que cette précaution est purement défensive, & qu'elle n'a pour objet que de protéger contre une invasion l'électeur de Trèves, en supposant qu'il aurait dissipé dans ses États les rassemblements d'émigrés. Sur le second chef relatif à la fédération des puissances, il répond que rien n'était plus juste que le traité par lequel les souverains de l'Europe avaient déclaré, au mois de juin, qu'ils embrasseraient la cause du roi très-chrétien, prisonnier dans ses États; mais qu'au moment où il a accepté la constitution, l'empereur a écrit aux puissances fédérées pour leur représenter le nouvel état des choses, qui paraissait assurer le succès du parti modéré en France, & les a invitées à suspendre l'exécution de leur pacte. Le ministre de l'empereur parle dans la suite de son office de l'ascendant que prend en France le parti appelé *jacobin*, de l'influence qu'il exerce sur la législation, & du danger de ses projets républicains. (La lettre de cette dernière pièce est fréquemment interrompue, tantôt par des murmures, tantôt par des éclats de rire.)

Séance du vendredi 2. mars. Les premiers instans de cette séance ont été employés à une courte discussion sur le dernier office de l'Empereur. Le résultat de la discussion a été, de charger le Comité diplomatique de faire incessamment son rapport sur la dépêche de l'empereur, ainsi que sur les avantages & les désavantages, qui résultent pour la France du traité conclu entre elle & la maison d'Autriche le premier mai 1757. M. Lacombe, membre du Comité militaire, a proposé un décret tendant à former les compagnies de canonniers à cheval, demandées par le ministre de la guerre. — M. Brignoux a fait ensuite un rapport sur le paiement des rentes de l'hôtel-de-ville de Paris; il a demandé qu'il fût versé dans la caisse de la municipalité, une somme de 600 mille livres. — M. Cambon s'est plaint de ce que la municipalité, au lieu de s'occuper à faire des pétitions, avoit négligé de faire rentrer les fonds nécessaires au paiement des rentes. Le rapport a été ajourné. — L'ordre du jour appelloit le rapport de tous les Comités réunis, sur la grande question de l'aliénation des forêts nationales. Un membre du Comité des domaines a développé les principes de l'administration forestière, & il a pensé qu'il n'y avoit pas lieu à délibérer sur l'aliénation des grandes masses des forêts domaniales. Les départemens sont chargés de faire parvenir à l'Assemblée l'état des forêts nationales, avec les observations des districts & des municipalités. Le Comité des domaines présentera dans quinze jours un projet de réforme pour l'organisation forestière.

On s'abonne tous les jours pour cette Gazette, chez les libraires Netto & Comp. au faubourg de Cracovie; ou au bureau de la dite Gazette, au Palais de la République, autrefois palais de Brühl. La gazette de Varsovie paraît le Mardi, le Mercredi, le Vendredi & le Samedi.